

Actualités du secteur social et médico-social Mai 2008

Lancement de la première enseigne de service à la personne pour les personnes handicapées : HANDEO.

Plusieurs associations et fédérations accompagnant les personnes handicapées, dont l'APF, l'APAJH, la Fegapei et l'Unapei ont lancé officiellement, lundi 19 mai, Handéo, la première enseigne de services à la personne dédiée uniquement aux personnes en situation de handicap.

Handéo fera ses premiers pas, au cours d'une phase de test, dans les départements du Nord, de la Drôme et à Paris.

En septembre prochain, la Charente, la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique, le Bas-Rhin, le Rhône et les Deux-Sèvres rejoindront l'expérimentation.

Le développement effectif de l'enseigne sur l'ensemble de la France sera mis en oeuvre tout au long de l'année 2009.

Initiée il y a tout juste un an, cette enseigne spécialisée proposera en 2008 des prestations classiques à ses clients : assistance à domicile (hygiène corporelle, repas, accompagnement), garde d'enfants, soutien scolaire et services ménagers. Les intervenants seront formés pour intervenir auprès des personnes handicapées.

Tous ces services ont été agréés et les responsables d'Handéo souhaitent ainsi faire office de label dans le secteur : l'enseigne regroupe les différents prestataires des services existants répondant à leur cahier des charges pour les proposer aux personnes handicapées.

Présent à la conférence de presse, le délégué interministériel aux personnes handicapées, Patrick Gohet, a souligné le rôle des MDPH dans la mise en oeuvre d'Handéo : "Elles joueront un rôle clef dans le choix des prestations pour les personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration de leur plan de compensation. La CNSA et les MDPH effectueront aussi un travail de suivi avec Handéo pour connaître les différents besoins des personnes en situation de handicap".

L'enseigne de service à la personne Handéo au 0 820 22 50 50 (numéro Indigo, 0,09 euros/min à partir d'un poste fixe), de 9h à 18h30, du lundi au vendredi.

Pour plus de renseignements, consultez le site www.handeo.fr.

Recommandations pour une meilleure prise en charge des mineurs exposés aux violences conjugales.

Le plan 2008-2010 visant à lutter contre les violences faites aux femmes prévoit de protéger les enfants victimes également de ces situations.

A la demande de la secrétaire d'Etat à la solidarité, l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) et le Service du droit des femmes et de l'égalité (SDFE) ont rédigé des recommandations en ce sens pour les professionnels concernés et les pouvoirs qui jusqu'à présent n'avaient pas traité spécifiquement cette problématique.

Les deux axes principaux sont :

- développement le travail en réseau entre les systèmes d'aides destinés aux enfants et aux femmes
- repérage le plus en amont possible les situations de violences conjugales et de l'alerte à effectuer

Signature d'une charte pour l'accueil des étudiants handicapés dans les grandes écoles

Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur, a signé vendredi avec le président de la Conférence des grandes écoles Christian Margaria une charte "Grandes écoles/Handicap", pour mieux accueillir les étudiants handicapés, a annoncé le ministère dans un communiqué.

"La charte prévoit, dans chaque grande école, la création d'un véritable service d'accueil pour les étudiants handicapés, disposant d'un responsable formé et dédié, ainsi que la mise en oeuvre de tous les moyens logistiques nécessaires", a affirmé le ministère.

La charte "engage également les grandes écoles à participer à une évaluation des besoins de l'étudiant et à la mise en place d'un plan d'aide et d'adaptation pour assurer l'égalité des chances".

"Il s'agit de mettre en place un véritable projet de formation personnalisé pour chaque étudiant, adapté à son handicap mais aussi à son ambition, en lien avec les acteurs de l'insertion professionnelle, notamment l'Agence pour l'emploi des cadres (Apec) et les entreprises", souligne le communiqué.

Le texte "prévoit une diffusion d'information auprès des collèges et lycées".

La signature de cette charte intervient après celle de la charte "Université/Handicap" en septembre 2007. Elle entre dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Dossier d'information sur la protection juridique des majeurs

La DGAS a réalisé un dossier d'information sur les principales dispositions de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, que les DDASS et DRASS auront à mettre en oeuvre à compter du 1er janvier 2009.

Ce dossier qui présente les trois volets de la loi (civil, social et financier) est composé de 15 fiches thématiques, de tableaux récapitulatifs et de schémas explicatifs portant sur la mesure d'accompagnement personnalisé ainsi que sur l'activité et le financement des mandataires judiciaires à la protection des personnes et des déléguées aux prestations sociales.

Ce dossier est disponible sur demande à DGAS-AVIE-PDP-2@sante.gouv.fr

Lancement du plan canicule 2008

Le Ministère de la santé présente dans une circulaire le nouveau plan canicule. Comme chaque année, le niveau de veille saisonnière est déclenché automatiquement du 1er juin au 31 août.

Sur cette période, la plateforme téléphonique "canicule info service" accessible au 0 800 06 66 66 est remise en service du lundi au samedi de 8h à 20h.

Pour 2008, les modifications du plan portent sur l'organisation de la gestion de la situation d'alerte et renforcent le rôle des acteurs au niveau local en consolidant les circuits d'échange d'informations.

La prestation de compensation du handicap "enfant" est entrée en vigueur.

Les modalités du droit d'option entre le complément d'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) et la PCH (prestation de compensation du handicap) viennent d'être fixées par décret.

le décret précise plusieurs points :

- La procédure d'attribution de la PCH "enfant"
- Les modalités de renouvellement ou de révision de la PCH
- La date d'ouverture des droits
- La procédure en cas de séparation des parents

Convention de l'ONU sur le handicap

La convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées est entrée en vigueur le 3 mai 2008 soit 30 jours après avoir obtenu sa 20ème ratification. La France, qui en est signataire, ne l'a pas encore ratifiée. Elle n'entrera donc en vigueur sur le territoire national que le 30ème jour suivant le dépôt d'un instrument de ratification.

Ce texte, adopté par l'assemblée générale de l'ONU le 13 décembre 2006, fixe une série de dispositions concernant le droit de circuler librement, l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société, la liberté d'expression, le respect de la vie privée, du domicile et de la famille, la santé, l'éducation et l'emploi. Outre le principe de non discrimination, il préconise aussi des services de dépistage et d'intervention précoces et des services destinés à réduire au minimum ou à prévenir les nouveaux handicaps.

Consultation des jeunes par la défenseure des enfants

La défenseure des enfants a lancé le 6 mai une grande consultation nationale baptisée " Parole aux jeunes" ouverte à tous les moins de 18 ans. Elle souligne le fait qu'il " est important que leurs voix puissent être entendues sur les questions qui les concernent et que leurs propositions puissent enrichir le débat public".

Cette grande consultation se déroule en trois étapes :

- Un forum Internet (www.parolesauxjeunes.fr) permettra d'ouvrir un débat public avec les jeunes sur huit questions de société (éducation, famille, justice, vie privée et Internet, santé, violences, discriminations, expression et participation).
- Un tour de France sera par ailleurs organisé avec huit forums thématiques dans sept départements et une région de mai 2008 à mai 2009.
- Enfin, un grand rendez-vous national réunira le 20 novembre 2009 à Paris les portes paroles des jeunes ayant participé aux forums.

Aide, Handicap, école : 08410 55 55 00

En composant le 0810 55 55 00 (coût d'un appel local), les familles obtiennent des réponses rapides, des aides concrètes et efficaces dans la gestion des dossiers concernés. Ce numéro azur a été mis en place par le ministère de l'Education nationale en août 2007. Cette opération s'inscrit dans la lignée de la loi du 11 février 2005 qui considère que tout enfant est de droit un élève.

Parution du Décret créant le Centre national d'orientation des appels d'urgence des personnes déficientes auditives

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées avait renvoyé à un décret la fixation des modalités d'accès des personnes déficientes auditives aux services téléphoniques d'urgence.

Le texte est paru le 14 avril dernier et entrera en vigueur au plus tard le 1er janvier 2010.

Il prévoit la création d'un centre national de réception et d'orientation des demandes des personnes déficientes auditives.